

CONSEIL MUNICIPAL 31 MARS 2025 PROCES-VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 31 mars à 18h30, le Conseil Municipal dûment convoqué le 18 mars, s'est tenu, dans la salle du conseil de la mairie de Mareuil sur Aÿ, commune déléguée d'Aÿ-Champagne, sous la présidence de Monsieur le Maire, D. Lévêque.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le Conseil, conformément à l'article L 2121-15 nomme à l'unanimité, Pierre Cazé en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel. Le nombre de membres composant le Conseil est de 33 dont 33 en exercice et 19 présents à l'ouverture de cette séance.

ETAIENT PRESENTS : Dominique Lévêque, Maire ; Patricia Mehenni, maire déléguée de la Commune d'Aÿ et adjointe de la Commune nouvelle ; Thierry Bouyé, Maire-délégué de la Commune de Bisseuil et adjoint de la Commune nouvelle ; Dominique Collard, Maire-délégué de la commune de Mareuil-sur-Aÿ et adjoint de la commune nouvelle ; Pierre Cazé, Maire-adjoint de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ ; Léa Grancourt, Maire-adjointe de la Commune Nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ ; Brigitte Philippe, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Bisseuil ; Daniel Lehmann, Régis Fliniaux, Catherine Dumont, Magali Dansin, Nicolas Bonanfant, , Arnaud Jacquot, Sandrine Dailly, Jean-François Rondelli, Sébastien Dervin, Vincent Droin, Eric Poulet, Olivier Vaudran, conseillers municipaux.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES : Frédérique Bianchini, maire-adjointe de la commune nouvelle et commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ représentée par Léa Grancourt ; Agnès Michaut, , Maire-adjointe de la commune nouvelle et de la commune déléguée d'Aÿ représentée par P. Cazé; Madeleine Bierel, représentée par T. Bouyé ; Pol Roger représenté par R. Fliniaux ; Nathalie Charbaut représentée par Vincent Droin ; Maye Baudette représentée par A. Jacquot ; Maryline Kerner représentée par Magali Dansin, Baptiste Parant représenté par Catherine Dumont, Romain Lefèvre représenté par J-F. Rondelli, conseillers municipaux.

EXCUSES NON REPRESENTES : Betty Van Sante, Maire-adjointe de la commune d'Aÿ-Champagne et de la commune déléguée d'Aÿ ; Corinne Mongeard, Jean-Claude Raffy, Michelle Bénard-Louis, conseillers municipaux.

ABSENTS NON EXCUSES : Gaëlle Stock, conseillère municipale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

- 1. ADMINISTRATION : approbation du PV du conseil municipal du 10 mars 2025**
- 2. FINANCES : budget primitif de la commune**
- 3. FINANCES : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024**
- 4. FINANCES : autorisation au maire pour virements de crédits**
- 5. FINANCES : adoption du budget primitif du parking**
- 6. FINANCES : vote des taux – fiscalité**
- 7. FINANCES : admission en non-valeur et créances éteintes**
- 8. SUBVENTIONS : subventions aux établissements satellites**
- 9. SUBVENTIONS : subventions de fonctionnement aux associations d'Aÿ**
- 10. SUBVENTIONS : subventions de fonctionnement aux associations de Mareuil-sur-Aÿ**
- 11. SUBVENTIONS : subventions de fonctionnement aux associations de Bissey**
- 12. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASL section tennis**
- 13. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle au Billard club agéen**
- 14. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs**
- 15. PERSONNEL : recrutements d'agents contractuels sur emploi non permanent**
- 16. QUESTIONS DIVERSES**

Début de séance : 18h30

1. ADMINISTRATION : approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2025

Le procès-verbal est en pièce annexe.
Pas de remarque du conseil municipal.

PV APPROUVE

2. FINANCES : budget primitif de la commune

M. le Maire présente la section de fonctionnement puis la section d'investissement du budget primitif. M. Droin demande après l'exposé des dépenses de la section de fonctionnement que soit insérées les réponses apportées en amont par email à ses questions sur le budget . M. Lévèque répond par l'affirmative. Ci-dessous le contenu de ces questions/réponses :

60611: Eau et assainissement - pourquoi est-ce qu'on diminue alors que l'on sait que le prix de l'eau va augmenter ? Nous n'avons pas quantifié la hausse dans l'inscription budgétaire. Cela variera en fonction de nos consommations également sur lesquelles nous souhaitons faire des économies. Au besoin ce compte s'équilibrera au sein du chapitre 011.

60633 Fournitures de voirie - Inférieur au réalisé car en 2024, réalisation de travaux sur les pavés du centre-ville d'Aÿ par les services techniques. En 2025, poursuite de ces travaux par l'entreprise.

6064 Fournitures administratives Légèrement Inférieur au réalisé - poste variable en fonction des besoins sur l'année.

6132 Locations immobilières Inférieur au réalisé car rattrapage en 2024 de dépenses de 2023 (Occupation domaine public VNF notamment)

61534 (61524) Entretiens bois et forêts: inscriptions inférieures au réalisé 2024 ? Somme variable en fonction des travaux sylvicoles réalisés par l'ONF dans nos forêts.

615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics - 4 fois plus que le réalisé 2024 - Réalisations variables en fonction des années. Depuis janvier nous avons déjà engagé des dépenses importantes d'entretien, notamment pour nos toitures de bâtiment communaux et églises. (25 000 € déjà engagés sur ce compte)

615232: rien de prévu en 2025 par rapport aux 22000 réalisés en 2024 ? Ce compte comprend les travaux de raccordement électrique des hébergements pour vendangeurs rue des Carelles. Somme entièrement refacturée à MHCS.

61558 : 28.000 € inscrits pour 6.000 € réalisés en 2024 - Cette ligne prend en compte les réparations à venir de la fontaine Place de la libération (environ 19 000 €)

62268: Autres honoraires 41.000 € inscrits pour 14.600 € réalisés et 21.500 € inscrits en 2024 - Cette ligne comprend notamment les DPE de l'ensemble de nos logements et surfaces commerciales ainsi qu'une mission d'accompagnement pour la mise en conformité avec les obligations du décret tertiaire (audit, suivi, réalisation, déclaration des économies d'énergie des bâtiments publics). Pour

le moment, sont concernés les plus grands bâtiments avant une extension progressive aux autres bâtiments communaux.

6262 - Frais de télécommunication: 56.000 € inscrits alors que 58.400 € réalisés - Résiliation de quelques contrats pour 2025.

6288: je croyais qu'on ne payait pas les frais de scolarité en CLIS de nos enfants scolarisés à Epernay puisqu'on a une CLIS et qu'on compensait ? Il s'agit d'anciennes dépenses que nous réclament la Ville d'Epernay et le Service de gestion comptable. Paiement à prévoir dans la mesure où Epernay nous payait ce qu'ils nous devaient également.

64118 - Autres indemnités personnel titulaire: 250.905 inscrits contre 266.500 € réalisés - Calcul réalisé suite aux prévisions budgétaires sur le chapitre 012. Peut varier en fonction des départs d'agents remplacés par des agents non titulaires. Dans ce cas, les indemnités sont inscrites au 64138.

Ce poste varie également en fonction de la modulation du régime indemnitaire suite aux entretiens professionnels et l'impact de l'absentéisme.

752 - Revenus des immeubles : 112.300 € inscrits alors que 133.200 € réalisés - En 2024, rattrapage sur des baux de location de terres agricoles, rattrapage sur le loyer de la crèche suite à un changement d'indice de révision des loyers demandé par le service de gestion comptable. Ligne par ailleurs variable en fonction des réalisations des locations de salles des fêtes.

Est-ce vous avez pu voir pour les Diagnostics techniques amiantes des école élémentaires ? Je les ai dans mon bureau mais pas de version dématérialisée.

Nous n'avons pas reçu la présentation faite aux habitants de la rue Henri Henrion. Je joins le plan au présent mail.

Est-ce que les choses ont avancé sur les tarifs des cavurnes, concessions, columbariums ? Je n'ai pas encore retravaillé sur ce dossier.

Présentation de M. Lévêque des recettes de fonctionnement

M. Lévêque a précisé : si la commune n'avait pas eu la dotation commune nouvelle, toutes les dotations étaient en baisse et on aurait eu une baisse sensible mais grâce à la dotation commune nouvelle (donc remercions le Parlement de l'avoir voté, déjà l'année dernière, et reconduite dans la loi de finances pour 2025), nous n'avons qu'une hausse totale des dotations de l'Etat de 9000 €.

Pas de question

Présentation de la section investissement :

D. Lévêque : je rappelle que l'excédent de 1 012 000 € entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles sera utilisé pour l'auto-financement du budget comme nous le faisons chaque année.

V. Droin : quels sont les travaux faits à la bijouterie ?

D. Lévêque : ce sont des travaux d'amélioration du logement car la personne qui nous loue le local aimerait bien habiter juste au-dessus, mais très honnêtement, personne n'y habiterait donc ce sont des

travaux d'amélioration du logement lui-même ce qui donnera lieu à un loyer lorsque les travaux auront été réalisés.

J-B. Soubieux complète en indiquant que c'est une mise au norme électrique puis il y aura toutes les fenêtres et l'isolation intérieure à faire.

V. Droin : le 5 rue Paul Bert, peut-on avoir le cadastre parce que je suis allé sur place et je n'ai pas trouvé le 5 ?

D. Lévêque : Vous aurez le cadastre. Donc vous avez la rue Paul Bert, vous avez la rue Nicolas Philipponnat, la petite parcelle dont nous sommes actuellement propriétaires qui est l'ancien café dit « des amis » était brûlé, qu'on a racheté, et ensuite, vous avez une imbrication des propriétés absolument extraordinaire ; et donc le propriétaire des 2 logements qui donnent sur la rue Paul Bert, nous propose de nous les revendre et je vous les propose de les acheter de façon à avoir une vue d'ensemble sur la totalité des parcelles concernées entre la rue N. Philipponnat et la rue P. Bert.

V. Droin : pour envisager ensuite une opération globale ?

D. Lévêque : absolument

V. Droin : et sur les travaux à envisager sur ce bâtiment, y-a-t-il des travaux à prévoir assez vite ?

D. Lévêque : des travaux de consolidation d'un appartement essentiellement car l'autre est moins touché.

J-B. Soubieux : on est propriétaire du rez-de-chaussée d'une partie de l'immeuble qui était un peu à nu suite à l'incendie. Il y a des travaux en cours pour resécuriser l'ensemble. Après à l'intérieur, les appartements en eux-mêmes sont plutôt en bon état.

D. Lévêque : on pourra les louer une fois que la structure est consolidée.

V. Droin : pour le moment, ils ne sont pas loués ?

D. Lévêque : ils ne le sont pas. Cela nous fera 2 appartements en plus.

V. Droin : à un moment, on avait parlé de WC au Parc Intergénérationnel.

P. Mehenni : on a commencé par des devis car on était parti plutôt sur des toilettes sèches, Agath a fait des recherches.

J-B. Soubieux : on avait vu quelqu'un au Salon des Maires mais je n'ai pas eu encore de devis de cette personne

P. Mehenni : c'est bien prévu d'en mettre. Je crois que c'est sur un budget de 20 000 €.

D. Lévêque : bon c'est un budget prévisionnel donc si on a un devis ; vous avez qu'il y a des dépenses qui ont, non pas été surestimées, mais qui avaient été estimées supérieures donc on aura des marges de manœuvre par décision modificative pour faire face à ce type de dépenses.

M. Lévêque présente le budget du parking qui fait l'objet d'une autre délibération.

M. Lévêque demande si nous avons le Consuel

J-B. Soubieux : nous allons l'avoir ; on voit le maître d'œuvre vendredi .

D. Lévêque : nous sommes donc obligés de faire un budget annexe en raison de ces recettes que nous allons toucher de la part des usagers.

J-B. Soubieux : c'est considéré comme une activité commerciale, si c'était juste une occupation du domaine public, cela aurait été différent mais là, comme il y a une barrière, c'est budget annexe obligatoire.

V. Droin : il est fréquenté de quelle manière ?

D. Lévêque : à l'heure actuelle, il est fréquenté de manière complètement libre puisque nous n'avons pas obtenu le Consuel qui nous permet d'actionner la barrière électrique.

V. Droin : du coup, pendant que c'est gratuit, est-ce qu'il est pas mal fréquenté ?

P. Mehenni : il est très très fréquenté.

D. Lévêque : il est même fréquenté par des véhicules qui restent très longtemps ce qui n'est pas le but recherché.

V. Droin : il n'y a pas du tout de coût de maintenance dans le budget ?

D. Lévêque : pour le moment, on n'a pas de maintenance.

V. Droin : mais là ; cela va être mis en place et il n'y aura pas de maintenance ?

J-B. Soubieux : il y a un an de maintenance qui est prévu au marché. Ce sera à partir de l'exercice d'après.

V. Droin , pour le budget général :

Les choses évoluent positivement avec des crédits plus importants pour l'entretien des bâtiments, avec des projets qui permettent de réduire la dépendance de la commune aux fluctuations des coûts de l'énergie par exemple les panneaux photovoltaïques ; avec l'extension de la vidéoprotection aux communes de Mareuil et Bisseuil ; avec des travaux de voirie assez conséquents ; on a eu plaisir cette année d'avoir la présentation des projets de la médiathèque et du centre de loisirs, du Parc Pierre Cheval et des esquisses de l'aménagement de l'avenue Victor Hugo ; une vrai évolution positive. Malheureusement, on n'a toujours pas les résultats du compte administratif au moment du vote du budget primitif, cela en faciliterait la lecture, la compréhension et limiterait les questions. On a eu le projet du budget primitif il n'y a pas très très longtemps et donc cela a limité nos possibilités de l'examiner correctement ; on voit apparaître des projets au budget d'investissement auxquels on n'avait pas été associé et puis il y a toujours la gestion des écoles où le rédacteur ou la rédactrice de la tribune de la majorité s'étonnait que dans Aÿ le Mag on s'interroge sur le choix de Pierlot plutôt que celui d'Aubrac mais dans un fonctionnement normal , les avantages et inconvénients de chaque solution auraient été présentés en Commission scolaire voire au conseil municipal et nous nous serions positionnés en toute connaissance de cause. Donc pour tous ces motifs nous nous abstiendrons.

D. Lévêque ; je ne vais pas vous répondre sur la préparation du budget, je peux vous assurer que, en tout cas pour nous, c'était des affres car comme vous le savez, la loi de finances n'a été votée qu'au mois de février et que nous ne savions même pas avant ce matin qu'elles seraient les dotations donc je vous dis que (il paraît que vous vous occupez des fonctions administratives, vous étiez dans la même galère, je ne sais pas si vous avez envoyé votre budget à vos élus 3 semaines avant), en tout cas, nous, c'était particulièrement impossible.

Sur l'école La noue, j'ai demandé aux services de faire un peu un travail d'archiviste :

« Echanges lors du vote du budget 2024

V.Droin informe que pour la position de l'opposition sur le vote du budget sera une abstention. On a toujours un problème avec le fait qu'on n'a pas les résultats 2023 au moment où on examine le budget 2024, il y a pas mal de projets qu'on découvre au moment du vote du budget, par ailleurs par rapport aux écoles notamment si on avait en responsabilité on aurait privilégié le choix de la réhabilitation d'Aubrac plutôt que de Pierlot dans la mesure où il y a plus de place, il y a un vrai préau, et c'est possible de l'isoler beaucoup plus facilement.

D. Lévêque : l'école Aubrac est déjà isolée. Quand on annonce des choses, il faut éviter de dire des bêtises. Et quand on a choisi l'école Pierlot pour fusionner les 2 écoles, c'est après avoir étudié les 2 solutions et je peux vous dire qu'il y en a une qui était beaucoup moins pratique que l'autre. Par exemple, à l'école Pierlot, il y a un ascenseur et cela permet de transférer les enfants éventuellement handicapés. Il n'y en a pas à l'autre école, il aurait donc fallu y mettre un ascenseur donc tout cela a été pesé extrêmement sérieusement. Et le dire maintenant alors que les choix ont été faits il y a bien longtemps, c'est quand même amusant.

V. Droin : c'est bien savoir qu'il y a eu des argumentation pour et contre , et qu'on a été associé à tous les résultats de ces analyses.

Fusion administrative Centre / Pierlot (primarisation)

➔ Adopté à la majorité le 11 mars 2024 (7 votes contre de l'opposition) Débats sur le temps de décharge de la Directrice notamment.

M. Lévêque ajoute : vous nous avez accusé de nous faire « entuber » par l'inspection académique, je constate que la directrice bénéficie toujours de la totalité de sa décharge.

Fusion administrative Pierlot / Aubrac

➔ Adopté à l'unanimité le 6 février 2023

La délibération prévoyait également d'étudier le regroupement physique sur un seul site.

*Regroupement des écoles maternelles d'Ajy (Centre et la Noue) sur un seul site à l'école Centre.
(Avec en même temps l'annonce que la médiathèque sera faite à la Noue)*

Adopté à l'unanimité le 31 janvier 2022 – pas de remarques de l'opposition »

Monsieur le Maire a donc exposé aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	7 851 323 €
	Recettes	7 851 323 €
Section d'investissement	Dépenses	6 699 284 €
	Recettes	6 699 284 €
VOTE GLOBAL DU BUDGET PRINCIPAL		14 550 607 €

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

3. FINANCES : reprise anticipée des résultats de l'exercice 2024

L'instruction comptable M57 permet de reporter au budget de manière anticipée et dans leur intégralité les résultats de l'exercice antérieur, sans attendre le vote du compte administratif.

Une reprise anticipée des résultats est proposée et se présente comme suit :

Fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2024	+ 1 241 286,36 €
	Résultat antérieur reporté	+ 966 923,71 €
	Résultat à affecter	+ 2 208 210,07 €
Investissement	Solde d'exécution de la section d'investissement 2024	- 694 498,65 €
	Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2024	- 1 133 635,00 €
	Besoin de financement de la section d'investissement	- 1 828 133,65 €
Affectation en réserve en investissement R1068		1 828 133,65 €
Solde d'exécution d'investissement reporté (DI 001)		- 694 498,65 €
Excédent de fonctionnement reporté (RF 002)		+ 380 076,42 €

Il est proposé de constater les résultats de l'exercice 2024 tels qu'énoncés ci-dessus et dans la fiche de calcul ci-jointe.

Et d'énoncer qu'en tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat sera établie après le vote du compte administratif 2024.

Pas de question

ADOPTEE A L'UNANIMITE

4. FINANCES : autorisation au maire pour virements de crédits

Le Conseil Municipal est informé que consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57, à compter de l'exercice 2024, la commune est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Il est proposé d'autoriser le Maire à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement).

D. Lévêque : nous avons été amenés à le faire l'année dernière.

Pas de question

ADOPTEE A L'UNANIMITE

5. FINANCES : adoption du budget primitif du parking

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal son projet de budget primitif pour l'exercice 2025 pour le budget annexe du parking, équilibré en recettes et en dépenses et décomposé comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	6 450,00 €
	Recettes	6 450,00 €
Section d'investissement	Dépenses	268 340,00 €
	Recettes	268 340,00 €
VOTE GLOBAL DU BUDGET ANNEXE PARKING		274 790,00 €

Il est proposé d'approuver ce budget.

Pas de question

ADOPTEE A L'UNANIMITE

6. FINANCES : vote des taux - fiscalité

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2025.

Pour rappel, l'augmentation des bases foncières, s'élève cette année à 1,7 %. **Il est proposé** de maintenir les taux de fiscalité au même niveau que ceux votés en 2024.

	Taux 2024 proposé	Produit fiscal attendu
Taxe foncière bâtie	41,65 %	3 056 980
Taxe foncière non bâtie	26,93 %	381 238
Taxe d'habitation	21,58 %	81 752

Pas de question

ADOPTEE A L'UNANIMITE

7. FINANCES : admission en non-valeur et créances éteintes

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables.

Parmi celles-ci figurent les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

Le montant des admissions en non-valeur présentées par le Service de Gestion Comptable d'EPERNAY s'élève à 7.325,19 €.

Certains de nos usagers de services payants se trouvent en situation dite de « rétablissement personnel ». Elle implique que pour sortir de leur surendettement, et suite à une décision juridique, un certain nombre de dettes soit purement et simplement effacé.

Un état de ces recettes irrécouvrables a été établi par la Société de Gestion Comptable d'Epérnay. Le Conseil Municipal est habilité à autoriser son extinction et ne peut la refuser. Il s'agit d'un montant de 494,80 €.

D. Lévêque : propose de ne pas accepter une créance de 3 375, 26 € à l'entreprise SMOBY TOYS, c'est une vieille affaire. Il y a toujours cette dette ; si vous regardez Internet sur SMOBY, il y a une entreprise donc il n'y a aucune raison qu'elle ne paie pas cette dette quand elle a repris le groupe BERCHET.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables pour un montant de 3 949,93 € et l'admission en créances éteintes pour un montant de 494,80 €.

Pas de question.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

8. SUBVENTIONS : subventions aux établissements satellites

Comme chaque année, le Conseil Municipal vote l'attribution de subventions à différents établissements satellites. Ces montants intègrent l'avance votée lors du conseil du 27 janvier 2025.

Il est proposé d'accorder une subvention :

- Au CCAS : 252 000,00 €
- A la MJCI : 85 000,00 €

Pas de question.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

9. SUBVENTIONS subventions de fonctionnement aux associations d'Aÿ

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée d'Aÿ pour l'année 2025 selon le tableau joint.

Arnaud Jacquot : c'est quasiment les mêmes sommes et les mêmes subventions que l'année précédente. Il y a une petite baisse par rapport à l'an dernier qui s'explique par le fait que certaines associations ont cessé leur activité.

D. Lévêque : ou par celle qui n'a pas déposé de dossier.

V. Droin et M. Dansin ne prendront pas part au vote.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

10. SUBVENTIONS : subventions de fonctionnement aux associations de Mareuil-sur-Aÿ

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Mareuil-sur-Aÿ pour l'année 2025 selon le tableau joint.

Arnaud Jacquart indique qu'il y a une légère augmentation par rapport à l'an dernier. Un club de foot qui s'étoffe un peu .

V. Droin et M. Dansin ne prendront pas part au vote

ADOPTEE A L'UNANIMITE

11. SUBVENTIONS : subventions de fonctionnement aux associations de Bisseuil

Comme chaque année, le conseil municipal attribue des subventions de fonctionnement aux associations sportives, culturelles et philanthropiques

Il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement aux associations de la commune déléguée de Bisseuil pour l'année 2025 selon le tableau joint.

N. Bonanfant ne prend pas part au vote.

A Jacquart indique c'est exactement le même montant que l'an dernier.

D. Lévêque : certaines associations n'ont pas déposé de dossier. Il y a toujours une session de rattrapage.

A Jacquart précise qu'il y a des associations qui fonctionnent seules et qui décident de ne pas demander de subvention.

V. Droin propose de demander les comptes des associations qui ne demandent pas de subvention mais qui vont solliciter la gratuité de services car cela correspond à une subvention.

A Jacquart : c'est que cela les aide largement mais on peut faire.

V. Droin : juste avoir les comptes

A Jacquart : c'est plus dans le cadre d'une subvention exceptionnelle

P. Mehenni : oui, le prêt c'est une subvention. Après il faudrait que cela apparaisse sur les tableaux.

N. Bonanfant : après vu les bâtiments utilisés toute l'année ...

D. Lévêque : après c'est le surcroit de l'administration... Quand on plaide pour la simplification, en faisant cela, on n'y va pas.

A Jacquart : il y a énormément de choses à chiffrer, l'électricité, les locations, les prêts de matériel, les heures de travail des salariés...

P. Mehenni : la tonte des terrains de foot...

A Jacquart : on fera une demande de stagiaire... On note ta remarque Vincent et on l'abordera à la prochaine Commission.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

12. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle à l'ASL section tennis

Comme les trois années précédentes, la section tennis de l'ASL sollicite une participation financière de la commune pour l'aider au financement de la location de terrains couverts de Magenta utilisés pendant la saison hivernale.

Le montant annuel pour 2024/2025 se monte à 3 150 €.

Il est proposé l'attribution d'une subvention exceptionnelle à la section tennis de l'ASL d'un montant de 1 575€ pour le financement de la location de terrains couverts à Magenta.

M. V. Droin sort de la salle car est président de la section tennis.

Pas de question.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

13. SUBVENTIONS : attribution d'une subvention exceptionnelle au Billard Club agéen

Le Conseil Municipal peut, sur proposition des conseils communaux ou de leurs commissions, attribuer des subventions exceptionnelles.

Le Billard Club Agéen demande l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de les aider à couvrir leurs dépenses d'électricité de l'année 2024.

Il est donc proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.600 € au Billard Club Agéen.

Pas de question

ADOPTEE A L'UNANIMITE

14. PERSONNEL : modification du tableau des effectifs

Afin de pouvoir procéder au recrutement du nouveau Directeur des Services Techniques de la commune d'AY-CHAMPAGNE, il convient de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs du personnel qui s'établit comme suit :

	Tableau actuel	Proposition	Nouveau Tableau
Technicien territorial principal 2 ^{ème} classe	0	+ 1	1

V. Droin demande l'organigramme du personnel.

D. Lévêque : Jean-Baptiste était occupé par le budget.

Le nouveau Directeur des Services techniques arrivera le 1^{er} juin. Il travaille en ce moment de l'agglomération de Châlons. Il a été responsable des services techniques à Hautvillers, il a une palette d'intervention technique assez considérable. Ce sera vraiment quelqu'un de très bien.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

15. PERSONNEL : recrutements d'agents contractuels sur emploi non permanent

Les espaces verts de la commune d'AY-CHAMPAGNE requièrent un entretien constant et plus particulièrement en période estivale. L'activité touristique, quant à elle, augmente considérablement sur cette même période. Aussi, afin de garantir un service public de qualité, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel supplémentaire.

Il est proposé de décider le recrutement d'agents contractuels sur emplois non permanents tels que définis ci-dessous :

CADRE D'EMPLOIS	FONCTION	DUREE	SUR UNE PERIODE ALLANT	Durée hebdomadaire de service
Adjoint technique	Agent polyvalent des espaces verts	6 mois	Du 01/04/2025 au 31/10/2025	35 h
Adjoint du patrimoine	Agent d'accueil touristique	5 mois	Du 01/05/2025 au 30/09/2025	18h

Et de dire que la rémunération de cet agent sera calculée par référence à un échelon du grade de recrutement.

V. Poulet indique pour le 1^{er} emploi , cela fait 7 mois.

J-B. Soubieux : c'est bien pour 6 mois sur cette période de 7 mois. Comme on ne sait jamais trop à quel moment on va trouver la personne, on étend la période mais ce sera bien 6 mois.

D. Lévêque : il ne sera pas là au 1^{er} avril ?

J-B. Soubieux : normalement si.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

M. Lévêque fait la lecture des décisions prises sur délégation.

16. QUESTIONS DIVERSES

V. Droin : a -t-on le retour des diagnostics de performance énergétique de nos logements ?

J-B. Soubieux : l'entreprise n'est pas encore intervenue, on a relancé pour qu'ils viennent.

V. Droin : peut-on avoir un point dans les semaines qui viennent un point sur l'opération de Revitalisation du Territoire ?

D. Lévêque : sur l'ORT, d'accord. Oui, bien sûr.

P. Mehenni : cela n'a pas beaucoup bougé depuis la dernière fois qu'on a fait un point puisqu'il n'y a pas eu de rencontre entre les communes concernées, donc Bouzy et Ay-Champagne principalement. Notre principal projet, c'est l'avenue Victor Hugo.

D. Lévéque : Bouzy, on ne sait pas.

V. Droin : Bouzy, on s'en fiche un peu.

D. Lévéque : le problème est que l'ORT a été fait de part la volonté de Bouzy. D'abord, on n'entend plus parler de ces dispositifs ; c'est un peu une réminiscence d'un dispositif ancien.

P. Mehenni : l'intérêt d'être en l'ORT, nous avait-on dit à l'époque, est que les services de l'Etat avaient tendance à regarder avec un peu d'attention nos projets. On ne sait pas si c'est toujours le cas. Mais cela nous a permis de faire un diagnostic sur la commune, de voir qu'on avait des points faibles et qu'on tente de les réduire.

D. Lévéque : et cela nous a permis au niveau de la CCGVM d'avoir un chargé de mission qui fait bien son travail.

S. Dailly : le point d'information touristique va-t-il être remis au même endroit ?

D. Lévéque : oui, si la propriétaire veut bien nous louer ses locaux. Je pense que c'est bien situé.

S. Dailly : oui mais c'est juste au niveau des horaires... Je me dis que ce n'est pas facile de faire autrement.

P. Mehenni : c'est l'Office du Tourisme qui nous donne ses plages d'horaires.

S. Dailly : et ce sera les mêmes ?

P. Mehenni : oui, je pense. Il y a même un horaire finalement qui n'est pas rempli. Donc on est sur les horaires que nous a conseillé l'Office de Tourisme.

S. Dailly : par rapport à l'année dernière, je trouvais que ce n'était pas cohérent par rapport au flux.

P. Mehenni : moi aussi, j'étais très surprise de cela mais en fait, non.

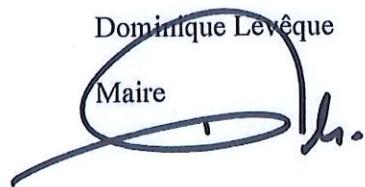
S. Dailly : en dehors de la mise en œuvre, j'ai trouvé que les plages horaires...

D. Lévéque indique que ce sera adapté si cela ne correspond pas tout-à-fait.

P. Mehenni propose d'envoyer à S. Dailly les statistiques.

Il n'y a plus de question, M. Lévéque lève la séance.

Fin de séance : 19h56

Dominique Lévéque
Maire


Pierre Cazé
Secrétaire de séance